



Air France: milliards de prêt, milliers de postes en moins, bonus époustouflant pour le PDG

Par [Jérôme Duval](#)

Mondialisation.ca, 18 juillet 2020

[Rapports de force](#) 9 juillet 2010

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Économie](#)

Alors que la compagnie Air France - KLM annonce des suppressions de postes par milliers, le gouvernement français garantit un prêt historique à l'entreprise, et ferme les yeux sur les émoluments de son patron, Benjamin Smith. Malgré des annonces de réduction de salaire en signe de « solidarité », ce dernier continue à empocher un bonus exorbitant en pleine crise du coronavirus.

Avec les avions de la quasi-totalité des compagnies aériennes cloués au sol, le secteur de l'aviation est durement touché par la crise du coronavirus. Après l'annonce d'Airbus de supprimer 11 % de ses effectifs en Europe, soit 15 000 emplois dont 5 000 en France, Air France - KLM, confirme officiellement le 3 juillet vouloir supprimer 6 560 postes en équivalent temps plein (ETP) sur 41 000 - soit 16 % des effectifs. De plus, 1 020 des 2 420 emplois de sa filiale régionale Hop ! seraient supprimés, soit la bagatelle de 40 % des effectifs. Une mesure qui concernerait au total plus de 8 000 salariés d'après la CGT.

Ce même 3 juillet, alors que les représentants du personnel boycottaient le comité social et économique central (CSEC) extraordinaire chez Hop ! à l'aéroport de Nantes, des salariés ont cadenassé dès l'aube le portail pour bloquer l'accès au siège de la compagnie régionale. Dans le même temps, une centaine de personnes étaient rassemblées devant le siège d'Air France, à Roissy pour exprimer leur colère. Pour nombre d'entre eux, la direction profiterait de la crise pour faire passer ce plan concocté bien avant. Déjà en avril dernier, le PDG d'Air France - KLM prévenait : « *Nous devons faire de cette crise l'occasion de faire les réformes structurelles que certains de nos concurrents ont déjà réalisées* ».

Des prêts garantis par l'État, des suppressions d'emplois garanties par Air France

Les plans de suppressions d'emplois, appelés de façon inappropriée « plans sociaux », [se multiplient](#) alors que des renflouements massifs sont mis en place pour secourir la filière aéronautique. « *Les aides publiques ne sont pas là pour financer des licenciements* », rétorque le syndicat de cadres CFE-CGC, et pourtant...

Le gouvernement français, qui semble plus enclin à voler au secours des secteurs polluants de l'aviation et de l'automobile que de [relancer le ferroviaire](#), annonce le 9 juin par la voix de son Ministre de l'économie Bruno Le Maire, un plan de soutien massif. Plus de 15 milliards d'euros. Sans toutefois prendre en compte les aéroports pourtant inquiets pour leur pérennité, comme le relève l'[Union des aéroports français](#). Parmi les grandes entreprises touchées de plein fouet, le groupe franco-néerlandais Air France - KLM appelle à

l'aide de l'État tout en projetant des restructurations et baisse d'effectifs. Un prêt historique d'un montant de 7 milliards d'euros lui est accordé côté français tandis que les Pays-Bas souhaitent injecter entre 2 et 4 milliards supplémentaires.

La solidarité en version patronale

Le PDG d'Air France - KLM Benjamin Smith a annoncé qu'il allait, en signe de solidarité, abaisser de 25 % son salaire fixe de 900 000 euros par an et renoncer à sa rémunération variable, établie à 768 456 euros par le Conseil d'administration. En cela, il se conforme aux recommandations de l'Association française des entreprises privées ([Afed](#)). Celle-ci, qui par son travail de lobbying défend les intérêts des 113 plus grandes entreprises françaises, préconisait de réduire les salaires des dirigeants des grandes entreprises durant la période où le chômage partiel était sollicité. Néanmoins, il conserve, en accord avec Bercy, son bonus de 2 millions d'euros, payable en 2022 sous réserve de conditions de performance. D'abord passé inaperçu, un autre « détail » s'impose : même s'il réduit son salaire fixe « pendant la crise liée au Covid-19 », le renoncement à sa rémunération variable s'applique, [précise l'intéressé](#), « au titre de l'exercice 2020 ». Il serait donc effectif, non pas cette année, mais l'année prochaine en 2021, une fois la crise bien entamée.

En la matière, le silence du gouvernement français contraste avec les déclarations du gouvernement néerlandais, dont l'État est également actionnaire du groupe. Le ministre des finances Wopke Hoekstra [prévient](#) : « *En ces temps de crise, les bonus sont malavisés et incompatibles avec une aide financée par les contribuables* ». Mais ni la crise du coronavirus ni ces déclarations en haut lieux ne semblent freiner l'appétit du dirigeant nouvellement installé aux commandes de la multinationale, et jusqu'à peu numéro 2 d'Air Canada. Les actionnaires, réunis en assemblée générale le 26 mai, confirment l'octroi au directeur général Benjamin Smith, de sa part variable. En plus de son salaire fixe, réduit dorénavant à 675 000 euros. Mais aussi de [ses avantages en nature](#) pour un montant de 313 201 euros.

Quant au bonus de 2 millions d'euros, même s'il ne sera pas versé avant 2022 et qu'il est conditionné à des critères de performance, il demeure intact. Au total, sa rémunération atteint donc 3 981 657 euros en 2020 [1]. À ce prix là, il devient plus aisé de faire œuvre de compassion et de communiquer sur une baisse de salaire, même si, sur son salaire fixe, celle-ci reste inférieure à ses avantages en nature !

Pour Bercy, le bonus, c'est cadeau !

Durant l'Assemblée générale, les Pays-Bas expriment leur désaccord, comme le confirme le cabinet du ministre des Finances, Wopke Hoekstra : « *En tant qu'actionnaires, nous avons voté contre les résolutions sur les bonus du directeur général. Le ministre Hoekstra estime qu'il faut beaucoup d'argent des contribuables pour aider les entreprises et les employés dans cette crise. Ce n'est donc pas le moment de défendre les bonus des dirigeants d'entreprise.* » La France, quant à elle, ne voit rien à redire et vote en faveur du versement. Le cabinet du ministre de l'Économie justifie ce choix : « *La part variable de Benjamin Smith attribuée au titre de l'exercice 2019 est relative à l'exercice de sa fonction dans un contexte qui était pleinement antérieur à la crise du Covid-19. C'est donc un droit acquis pour une performance passée, qui n'a pas vocation à être remis en cause aujourd'hui. Nous notons par ailleurs que l'encaissement effectif de la somme a été repoussé à la fin de l'année 2020, afin de ne pas peser sur la trésorerie au plus fort de la crise.* »

Si le gouvernement se fait plutôt discret sur ces déboires en temps de crise, il ne peut les

ignorer. En effet, ces agissements sont observés de près par de hauts fonctionnaires, tel Martin Vial, qui siège au conseil d'administration d'Air France-KLM en tant qu'administrateur représentant l'État français. Mais, quel crédit peut-on accorder à cet homme qui, à la direction générale du Trésor entre 1986 et 1988, avait activement participé à la privatisation du Crédit commercial de France, piloté la mise sur le marché du groupe Suez ou encore récemment, vanté la privatisation de la Française des jeux (FDJ), telle une « *bonne affaire* » pour l'État et pour les contribuables ?

Une affirmation teintée de schizophrénie d'autant plus surprenante qu'il siège à la tête de l'Agence des participations de l'État et est, à ce titre, garant des entreprises où l'État est actionnaire. Un statut au service de l'État qui le rémunère, mais qui ne semble pas perturber son acharnement à sortir de grandes entreprises du giron public. En d'autres termes, faire en sorte que l'État se retire au profit du privé...

Pour les banques, le prêt garanti par l'État, c'est bonus !

L'aide financière octroyée à l'entreprise est emblématique par l'ampleur du volume du prêt : 7 milliards d'euros, dont 3 milliards de prêts directs de l'État et 4 milliards d'euros au titre du prêt garanti par l'État (PGE). Mais elle l'est tout autant par le niveau de la garantie accordée par l'État qui s'établit à hauteur de 90 %. Pourtant, dans son document [« Foire aux questions »](#) du 31 mars, le gouvernement stipule bien que l'État garantit les prêts pour les grandes entreprises qui emploient plus de 5 000 salariés ou réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliard d'euros comme Air France - KLM, à hauteur de 70 %. Et non 90 %.

Le cabinet du Ministre Le Maire interrogé début juin à ce sujet, nous livre son explication : *« ce sont des montants qui sont énormes, qui sont majeurs, ce sont des négociations qui sont menées après entre les banques. Vous savez c'est des pools de banques. Sur Air France, il y en a au moins quatre et donc après c'est un partage de la responsabilité, et pour que les banques veuillent bien prêter 4 milliards, il faut qu'il y ait derrière l'État qui puisse garantir la majeure partie de cet argent, parce que sinon, elles ne prêteraient pas et il n'y aurait pas de PGE. Pour chacun, il y a un partage de risques, 10 % pour les banques, 90 % pour l'État, c'est un deal ! »*.

L'arrêté du 2 mai, rendra en effet possible de déroger aux dispositions précédentes afin d'offrir légalement une garantie à hauteur de 90 % par l'État pour les grandes entreprises. Deux jours plus tard, la Commission européenne fini par autoriser l'accord du prêt français. Les banques s'en sortent bien puisqu'elle ne couvrent plus 30 % des risques comme prévu initialement, mais les 10 % restants. Le « deal » ? En cas de déroute financière de l'entreprise, c'est la collectivité encadrée par l'État qui est appelée à payer le gros de la facture pour sauver une entreprise qui ne lui appartient plus qu'à hauteur de 14,30 %.

Une version courte de cet article est parue le 6 juillet 2020 dans le journal [Le Courrier](#).

Source originale : [Rapports de force](#) via le [CADTM](#)

Notes :

[1] Ce montant est ainsi calculé : 675 000 (salaire fixe réduit de 25%) + 768 456 (rémunération variable) + 2 000 000 (rémunération variable long terme) + 313 201 (Avantages en nature) = 3 981 657. Document d'enregistrement universel 2019, Air France KLM Groupe, p. 106. https://www.airfranceklm.com/fr/system/files/documentdenregistrementuniversel_2019_0.pdf

Jérôme Duval est membre du CADTM, Comité pour l'abolition des dettes illégitimes et de la PACD, la Plateforme d'audit citoyen de la dette en Espagne. Il est l'auteur avec Fátima Martín du livre [Construcción europea al servicio de los mercados financieros](#), (Icaria editorial, 2016) et est également coauteur de l'ouvrage [La Dette ou la Vie](#), (Aden-CADTM, 2011), livre collectif coordonné par Damien Millet et Eric Toussaint qui a reçu le Prix du livre politique à Liège en 2011.

La source originale de cet article est [Rapports de force](#)

Copyright © [Jérôme Duval](#), [Rapports de force](#), 2020

Articles Par : [Jérôme Duval](#)

A propos :

Jérôme Duval est membre du CADTM, Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (www.cadtm.org) et de la PACD, la Plateforme d'Audit Citoyen de la Dette en Espagne (<http://auditoriaciudadana.net/>). Il est l'auteur avec Fátima Martín du livre [Construcción europea al servicio de los mercados financieros](#), Icaria editorial 2016 et est également coauteur de l'ouvrage [La Dette ou la Vie](#), (Aden-CADTM, 2011), livre collectif coordonné par Damien Millet et Eric Toussaint qui a reçu le Prix du livre politique à la Foire du livre politique de Liège en 2011.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca